

MINISTERE DE L'INTERIEUR

TÉLÉGRAMME DEPART EN CLAIR

NOM DU REDACTEUR : MME MATOURA – M HERVE

N° DE TELEPHONE : 01 80 15 45 06

DE : DRHFS/SDPATSS/BPPS/SI

A :

ACADEMIE DE POLICE

SNPS

DNSP

DNPJ

DGSI

PP

TOUS SGAMI

TOUS DZPN

TOUTES DTPN

DIPN GRANDE COURONNE

N° DE TEXTE : DGPN/DRHFS/SDPATSS/BPPS/SI/NR 84 DU 26/06/2025

**OBJET : CAMPAGNE D'AVANCEMENT AU CHOIX DANS LE CORPS DES
INGÉNIEURS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE
NATIONALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

RÉFÉRENCES :

– CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

– DÉCRET N°2019-1265 DU 29 NOVEMBRE 2019 RELATIF AUX LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET A L'ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS PARITAIRES.

– DÉCRET N° 2002-811 DU 3 MAI 2002 MODIFIE PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES INGÉNIEURS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE, ART. 17 et 19-1.

TEXTE :

I) RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES :

LES AVANCEMENTS AU CHOIX DANS LE CORPS DES INGÉNIEURS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA POLICE NATIONALE INTERVIENNENT SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- POUR LE GRADE D'INGÉNIEUR PRINCIPAL :

PEUVENT ÊTRE PROMUS LES INGÉNIEURS AYANT ATTEINT DEPUIS AU MOINS 1 AN LE 5EME ÉCHELON DE LEUR GRADE ET JUSTIFIANT DE 6 ANS ET 6 MOIS DE SERVICES EFFECTIFS EN QUALITÉ D'INGÉNIEUR DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE OU DANS UN GRADE DE NIVEAU ÉQUIVALENT.

- POUR LE GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF :

PEUVENT ÊTRE PROMUS LES INGÉNIEURS PRINCIPAUX AYANT ATTEINT DEPUIS AU MOINS 6 MOIS LE 3EME ÉCHELON DE LEUR GRADE ET JUSTIFIANT DE 10 ANNÉES DE SERVICES

EFFECTIFS DANS LE CORPS DES INGÉNIEURS DE POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE OU DANS UN CORPS CIVIL OU CADRE D'EMPLOIS DE CATÉGORIE A OU DE NIVEAU ÉQUIVALENT.

- A L'ÉCHELON SPÉCIAL D'INGÉNIEUR EN CHEF :

PEUVENT ÊTRE PROMUS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF, DANS LA LIMITE D'UN POURCENTAGE DE L'EFFECTIF DE CE GRADE FIXÉ PAR ARRÊTÉ CONJOINT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES MINISTRES CHARGÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU BUDGET, LES INGÉNIEURS EN CHEF JUSTIFIANT AU MOINS DE TROIS ANS D'ANCIENNETÉ DANS LE CINQUIÈME ÉCHELON DE LEUR GRADE.

LES INTÉRESSÉS DOIVENT EN OUTRE JUSTIFIER, AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE POUR LAQUELLE LE TABLEAU D'AVANCEMENT EST ÉTABLI :

1° DE SIX ANNÉES DE DÉTACHEMENT DANS UN OU PLUSIEURS EMPLOIS CULMINANT AU MOINS À L'INDICE BRUT 1015 ET CONDUISANT À PENSION DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE ;

2° OU DE HUIT ANNÉES D'EXERCICE DE FONCTIONS DE DIRECTION, D'ENCADREMENT, DE CONDUITE DE PROJET, OU D'EXPERTISE, CORRESPONDANT À UN NIVEAU ÉLEVÉ DE RESPONSABILITÉ, À LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT. CES FONCTIONS DOIVENT AVOIR ÉTÉ EXERCÉES EN POSITION D'ACTIVITÉ OU EN POSITION DE DÉTACHEMENT DANS UN CORPS OU CADRE D'EMPLOIS CULMINANT AU MOINS À L'INDICE BRUT 966.

IL EST TENU COMPTE, POUR LE CLASSEMENT DANS L'ÉCHELON SPÉCIAL, DU CHEVRON ET DE L'ANCIENNETÉ QUE L'AGENT A ATTEINT DANS L'EMPLOI MENTIONNÉ AU 1° PENDANT LES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES.

LA LISTE DES FONCTIONS MENTIONNÉES AU 2° EST FIXÉE PAR ARRÊTÉ CONJOINT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE. LES ANNÉES DE DÉTACHEMENT DANS UN EMPLOI CULMINANT AU MOINS À L'INDICE BRUT 1015 ET CONDUISANT À PENSION DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE PEUVENT ÊTRE PRISES EN COMPTE POUR LE DÉCOMPTE MENTIONNÉ AU 2° CI-DESSUS.

II) PROCÉDURE

AFIN D'ÉTABLIR LE TABLEAU D'AVANCEMENT, LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS EST ÉTUDIÉE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L522-18 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE. SONT NOTAMMENT OBSERVÉS LES DERNIERS ENTRETIENS PROFESSIONNELS, LES PROPOSITIONS MOTIVÉES FORMULÉES PAR LES CHEFS DE SERVICE, LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES AGENTS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE ET LEUR ANCIENNETÉ. L'EXERCICE DES FONCTIONS DANS UN CONTEXTE OU UN SECTEUR PARTICULIÈREMENT DIFFICILE POURRA ÉGALEMENT ÊTRE PRIS EN COMPTE.

CONFORMÉMENT AUX LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET A LA CHARTE DU DIALOGUE SOCIAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, LES ORGANISATIONS SYNDICALES PEUVENT SIGNALER LES SITUATIONS NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.

LA LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES SERA TRANSMISE SOIT AUX SGAMIS AFIN QU'ILS ÉTABLISSENT UN CLASSEMENT EN LIEN AVEC LES DIRECTIONS ZONALES, SOIT AUX DIRECTIONS D'EMPLOI. CES PROPOSITIONS DEVRONT ÊTRE TRANSMISES EN RETOUR AU BPPS POUR LE **12 SEPTEMBRE 2025**.

26 JUIN 2025

SIGNE

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
Cheffe du bureau des personnels de police scientifique
Bureau des personnels de police scientifique

STOP ET FIN

Aline LEBOUÇQ